

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzruy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 17/09/2021

10. Convention de subventionnement entre l'Etat et la commune de Boisseuil concernant le dispositif socle numérique.

Le plan de relance présenté par le gouvernement pour faire face aux difficultés causées par la crise sanitaire comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement.

Dans ce cadre un appel à projets centré sur le premier degré a été lancé afin de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Cet appel à projet est basé sur trois volets :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels et des ressources numériques.

Le taux de subvention peut aller jusqu'à 70 % pour des projets dont le montant ne dépasse pas 200 000 € et le calendrier de réalisation impose des travaux terminés au 31 décembre 2022.

Au vu des besoins constatés à l'école maternelle et à l'école élémentaire dans le domaine informatique, la commune de Boisseuil a déposé un dossier à hauteur de 35 873 € pour le matériel suivant :

- une classe mobile avec 20 ordinateurs portables,
- quatre Tableaux Numériques Interactifs (TNI),
- trois ordinateurs portables pour les enseignants.

Après instruction, le dossier a été validé pour un montant de subvention qui s'élève à 22 169 € soit 61 % de taux de subvention et la convention est en cours de rédaction par les services de l'état pour une signature dans les semaines à venir.

Ces dépenses n'interviendront qu'en 2022 uniquement si les capacités financières de la commune le permettent et après adoption du budget primitif en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de subventionnement avec l'Etat dans le cadre du dispositif socle numérique ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la convention.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

